



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

T : +33 (0)3 88 41 20 18
F : +33 (0)3 88 41 27 30
www.echr.coe.int

адв. Даниела Михайлова
ул. 313, №3
гр. СОФИЯ 1373
BULGARIA

CEDH-LF3.2R
LMF/lmf

Strasbourg, le 10 juillet 2015

Requête n° 33586/15
Aydarov et autres c. Bulgarie

Maître,

J'accuse réception, le 10 juillet 2015, de votre télécopie du 10 juillet 2015 par laquelle vous demandez à la Cour européenne des droits de l'homme en vertu de l'article 39 du règlement de la Cour de suspendre l'exécution de l'ordre de démolition des logements des requérants.

Ce dossier s'est vu attribuer le numéro ci-dessus, qu'il vous faudra rappeler dans toute correspondance relative à cette affaire.

Je vous informe que le président de la section à laquelle l'affaire a été attribuée a estimé nécessaire d'obtenir de la part du gouvernement défendeur des renseignements complémentaires au sujet de l'affaire.

En conséquence, se fondant sur l'article 54 § 2 a) du règlement de la Cour, il m'a chargée d'inviter le Gouvernement à répondre aux questions suivantes :

Eu égard à la décision de procéder à la démolition des logements des requérants, quelles sont les mesures prises pour assurer l'hébergement et la prise en charge des personnes vulnérables parmi eux ?

Ces mesures prévoient-elle une séparation des enfants de leurs parents ?

Le Gouvernement a été invité à fournir ces renseignements avant le 13 juillet 2015.

Le président m'a chargée de d'informer le Gouvernement que, sans un engagement ferme de sa part d'assurer l'accueil des membres vulnérables des familles requérantes avant l'exécution de la mesure de démolition, la Cour, en application de l'article 39, l'invitera à ne pas procéder à cette mesure.

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUNCIL OF EUROPE
67075 STRASBOURG CEDEX
FRANCE



COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
CONSEIL DE L'EUROPE
67075 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

Les renseignements communiqués par le Gouvernement seront portés à votre connaissance et vous aurez la faculté de les commenter par écrit au nom des requérants.

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Reid', written in a cursive style.

K. Reid
Greffière de section